

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 2000/110 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE DEUX PARKINGS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOCOGNANO

SEANCE DU 27 JUILLET 2000

L'An deux mille, et le vingt sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALFONSI Nicolas, ANTONA Joseph, BONACCORSI Jean-Claude, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, COLONNA Jean-Charles, CROCE Laurent, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, LANTIERI Jean-Baptiste, LUCIANI Paul-Antoine, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOSCONI François, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PIERI Pierre-Timothée, RENUCCI Simon, de ROCCA SERRA Camille, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean-Toussaint

ETAIENTS ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

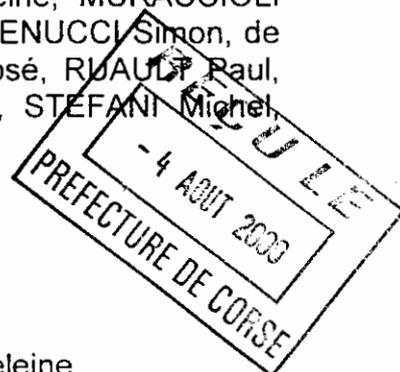
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. ALFONSI Nicolas
M. LUCIANI Toussaint à M. TOMA Jean-Toussaint
M. ZUCCARELLI Émile à Mme MOZZICONACCI Madeleine

ETAIENT ABSENTS : MM.

ALBERTINI Jean-Louis, CECCALDI Pierre-Philippe, FERRANDI Jules-Laurent, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GERONIMI Jean-Valère, GIACOBBI Paul, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, TIBERI François, VINCIGUERRA Marie-Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,



- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique présenté par Mme MATTEI-FAZI Joselyne,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de deux parkings situés sur le territoire de la commune de BOCOGNANO, sur la Route Nationale 193, tels qu'ils sont décrits dans le rapport joint en annexe.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet et notamment les procédures d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et d'expropriation et de loi sur l'eau.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

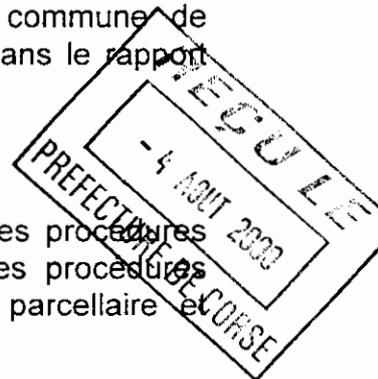
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 27 juillet 2000

Le Président de l'Assemblée de Corse,

José ROSSI



ANNEXE

RECUEIL
- 4 AOUT 2003
PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

Direction des Routes et des Infrastructures

Opération : 2A193A06002

INTRODUCTION

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le principe de l'aménagement de deux parkings sur la commune de Bocognano, RN 193, en vue du lancement de l'enquête préalable à la DUP, de l'enquête parcellaire et de la réalisation des acquisitions foncières.

L'opération, objet du présent dossier, consiste à réaliser deux parkings, un face à la mairie et à la poste, l'autre au niveau du pont de Moraschi et du carrefour de Busso. Cette enquête doit permettre l'acquisition des terrains privés pour pouvoir réaliser les travaux.

OBJET DE L'OPERATION

L'opération, objet du présent dossier, vise à aménager deux parkings dans la traverse de Bocognano en mesure d'accompagnement de la déviation de Bocognano, afin d'améliorer les structures d'accueil, et favoriser le maintien des activités de la commune.

En effet, la déviation de l'agglomération améliore le transit de l'axe Ajaccio / Bastia, mais ne règle pas le problème de la circulation interne au bourg.

DESCRIPTION DE LA SOLUTION PROPOSEE

L'aménagement comprend la réalisation de deux parkings :

- le premier situé face à la mairie et à la poste, à proximité de commerces, sera réalisé sur un terrain accidenté et aura une capacité de 32 véhicules.
- Le second, situé à hauteur du pont de Moraschi et du carrefour de la route de Busso, à proximité de la "Maison Napoléon", d'un commerce et de l'église a une capacité de 18 véhicules légers et deux cars.

DECOMPOSITION DU MONTANT DE L'OPERATION

Le montant de l'opération se décompose comme suit :

- Parking mairie :

- travaux y compris somme à valoir : 1 360 500,00 F
- **Arrondi à : 1 360 000,00 F TTC**

- Parking Moraschi :

- travaux y compris somme à valoir : 1 005 400,00 F
- **Arrondi à : 1 010 000,00 F TTC**

- Etudes géotechniques, contrôle : 60 000,00 F

- **Foncier** (suivant évaluation des domaines du 6/12/1999) : 206 196,00 F pour une superficie de 2671 M². La superficie nécessaire pour la réalisation de la solution proposée est d'environ 3300 M². L'évaluation du foncier peut être arrondie à : + 20 % de frais annexes = **247 000,00 F**

Soit au total pour les deux parkings : 2 677 000,00 F TTC

FINANCEMENT

L'estimation globale est estimée à 2 677 000,00 F TTC.

La répartition financière :

Il est envisagé que la commune de Bocognano participe à la réalisation des deux parkings, qui correspondent à une action d'accompagnement de la déviation de la RN 193, à hauteur de 3 % du seul poste travaux.

Il est à noter que le Maire a donné un avis de principe sur le projet et sur le financement à la charge de la commune, mais que le Conseil Municipal de Bocognano ne s'est pas encore prononcé sur sa participation.

La répartition financière s'établit donc ainsi :

Objet	Total H.T.	Total T.T.C.	Participation CTC	Participation commune de Bocognano
Etudes et Contrôle	50 167	60 000	100 % 50 167	0
AF	247 000	247 000	97 % 239 590	3 % 7 410
Travaux	2 194 444	2 370 000	97 % 2 128 611	3 % 65 833
TOTAL	2 491 611	2 677 000	2 418 368	73 243

BILAN DE LA CONCERTATION

Le projet présenté en mairie de Bocognano le 6 décembre 1999 a reçu l'approbation de la commune.

